

UN PARTENARIAT ÉDUCATION NATIONALE  
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

Intégrer une Classe  
Horaires Aménagés  
Musique ?

Une merveilleuse aventure  
collective et individuelle

## Qu'est-ce qu'une C.H.A.M. ?

« *Il est dans une CHAM, il a de la chance... !* »

Il n'est pas rare d'entendre ce genre de remarque si vous avez un écolier ou collégien à la maison. A cet âge, le copain musicien ou chanteur en question a souvent *de la chance* parce qu'il passe moins de temps en cours.

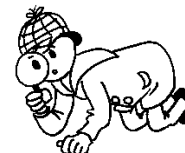
**Mais une CHAM, qu'est-ce que c'est en vrai ?**

On sait vaguement qu'il s'agit de classes à horaires aménagés réservées aux élèves qui pratiquent une activité artistique. Et si vous êtes parent d'un enfant qui fait de la musique ou qui voudrait en faire, sans pour autant sacrifier ses résultats scolaires, les classes à horaires aménagés seront peut-être une solution pour vous. Vous vous posez sans doute des questions sur ce dispositif.

Alors, lisez la suite et suivez le guide...



« *Pour moi, intégrer une Cham m'a permis de réussir à l'école !* »



**❶ Mon enfant n'est pas musicien, peut-il intégrer une classe CHAM ?**

**Oui.** Les Classes à Horaires Aménagés permettent à des élèves de suivre le cursus scolaire ordinaire et d'avoir un temps hebdomadaire dégagé pour se rendre en cours et suivre leur activité musicale. Et c'est bien le seul dispositif qui permette aux écoliers français d'avoir une scolarité équilibrée entre le parcours scolaire traditionnel et un projet artistique.

**❷ Est-ce que les élèves suivent un programme scolaire complet ?**

**Oui.** Du côté de la scolarité générale, toutes les disciplines figurant au programme sont dispensées, mais peuvent être organisées différemment ou allégées. Au conservatoire, nos petits musiciens sont accueillis 2 demi-journées par semaine durant lesquelles ils suivent plusieurs cours individuels et collectifs : Instrument - Chorale – formation musicale – ateliers (le rythme et le corps – parcours de découverte des instruments – jouez ensemble).

**❸ Mon enfant n'est pas inscrit au conservatoire, peut-il intégrer une classe CHAM ?**

**Oui.** En primaire, lorsque les enfants sont débutants, les acquis en matière de musique ne sont pas nécessaires. Les inscriptions en classes à horaires aménagés sont ouvertes à tous à partir du CE1, Tous les dossiers de candidatures (bilan de scolarité et bilan Conservatoire) sont étudiés et validés par une commission constituée de représentants des 2 institutions.

**④ Il n'y a pas de CHAM près de chez moi, mon enfant pourrait-il quand même intégrer une classe CHAM ?**

**Oui.** L'accès aux classes à horaires aménagés n'est pas sectorisé, c'est à dire que chaque candidature va être prise en compte.

**⑤ les CHAM, ce n'est pas fait pour nous ?**

**Faux.** L'origine sociale du candidat, comme d'ailleurs sa provenance géographique, n'a aucune importance. Les CHAM c'est « la musique pour tous ! »

**⑥ Mon enfant est passionné par la musique et a des résultats moyens à l'école, peut-il intégrer une classe CHAM ?**

**Oui.** Ce qui compte pour intégrer une classe à horaires aménagés, c'est la motivation, le projet de l'élève : ce ne sont pas des classes pour des petits génies au parcours exemplaire ! Ainsi, 95% de ces élèves arrivent jusqu'au Baccalauréat, car c'est un dispositif qui favorise l'inclusion et qui valorise l'élève scolairement mais aussi artistiquement. Ensuite, les élèves d'une classe CHAM grandissent ensemble et développent un esprit collectif et de solidarité très fort.

**⑦ Intégrer une classe CHAM, c'est une charge de travail supplémentaire, va-t-il réussir à s'organiser ?**

**Oui.** Ce n'est pas simple de mener de front la scolarité et une activité artistique avec exigence. Mais, progressivement les élèves apprennent à s'organiser.

**⑧ Être inscrit en CHAM, est-ce que c'est gratuit ?**

**Oui.** Selon la loi sur la gratuité de l'enseignement obligatoire en France, les classes à horaires aménagés ne sont pas payantes.

**⑨ Si mon enfant ne veut pas faire d'études musicales après la 3ème, peut-il quand même s'inscrire en CHAM ?**

**Oui.** Un élève d'une classe CHAM peut poursuivre au sortir du CM2 ou de la 3<sup>ème</sup> n'importe quelle filière, générale ou technologique. Certains décident de poursuivre leurs études artistiques, d'autres s'orientent vers les domaines plus ou moins éloignés.

Pour Salomé, élève de CHAM qui s'oriente aujourd'hui vers les métiers du livre, l'expérience dans une classe CHAM a été décisive, même si elle n'a pas choisi de faire de la musique son métier. « Pour moi, intégrer une CHAM m'a permis de réussir ma scolarité.

« Les élèves d'une classe CHAM grandissent ensemble, développent un esprit collectif et de solidarité très fort. »



**Les enfants intégrés dans le dispositif Horaires Aménagés doivent être scolarisés dans les écoles de rattachement**

**CE1 - CE2 école Marie CURIE PJ2S (ND-de-Gravenchon)** **CE2 - CM1 - CM2 école Albert SCHWEITZER PJ2S (ND-de-Gravenchon)**